

Mercredi 11 octobre 2017



PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

AFFAIRES COURANTES

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI

M^{me} la ministre COX

(N° 41) — *Loi sur la modernisation de la publication des avis du gouvernement (modification de diverses lois)/The Government Notices Modernization Act (Various Acts Amended)*

M. FLETCHER

(N° 204) — *Loi sur les jours fériés (modification de diverses dispositions législatives)/The Statutory Holidays Act (Various Acts Amended)*

M. SWAN

(N° 229) — *Loi modifiant la Loi sur les conflits d'intérêts au sein de l'Assemblée législative et du Conseil exécutif/The Legislative Assembly and Executive Council Conflict of Interest Amendment Act*

M. SWAN

(N° 230) — *Loi modifiant la Loi sur l'organisation du gouvernement/The Executive Government Organization Amendment Act*

M. SWAN

(N° 232) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie/The Health Services Insurance Amendment Act*

RAPPORTS DE COMITÉS

DÉPÔT DE RAPPORTS

DÉCLARATIONS DE MINISTRE

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉ

QUESTIONS ORALES

PÉTITIONS

M^{me} LATHLIN

M. LINDSEY

M. MALOWAY

M^{me} MARCELINO (Logan)

M. MARCELINO (Tyndall Park)

M. SARAN

GRIEFS

ORDRE DU JOUR

AFFAIRES ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

COMITÉ PLÉNIER

COMITÉ DES SUBSIDES

(38 h 58 min)

(Assemblée — Relations avec les Autochtones et le Nord)

(salle 255 — Finances)

(salle 254 — Conseil exécutif)

DEUXIÈME LECTURE — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN

(N^o 34) — *Loi sur l'aide médicale à mourir (protection des professionnels de la santé et autres)/The Medical Assistance in Dying (Protection for Health Professionals and Others) Act*

(Période des questions orales — 15 min)

Motion de M. le *ministre* FRIESEN

(N^o 36) — *Loi d'exécution du budget de 2017 et modifiant diverses dispositions législatives en matière de fiscalité/The Budget Implementation and Tax Statutes Amendment Act, 2017*

(M. MALOWAY — 4 min)

DEUXIÈME LECTURE

M. le *ministre* EICHLER

(N° 35) — *Loi modifiant la Loi sur le financement d'organismes de producteurs agricoles/The Agricultural Producers' Organization Funding Amendment Act*

M^{me} la *ministre* COX

(N° 37) — *Loi sur les commotions cérébrales chez les jeunes athlètes/The Concussion in Youth Sport Act*

M. le *ministre* PEDERSEN

(N° 39) — *Loi sur la mise en œuvre de l'accord de libre-échange canadien (modification de la Loi sur la mobilité de la main-d'œuvre et de la Loi sur les professions de la santé réglementées)/The Canadian Free Trade Agreement Implementation Act (Labour Mobility Act and Regulated Health Professions Act Amended)*

M^{me} la *ministre* STEFANSON

(N° 40) — *Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée législative/The Legislative Assembly Amendment Act*

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. MICKLEFIELD

Que malgré le *Règlement* et les usages de l'Assemblée, le projet de loi 213 — *Loi modifiant la Loi sur la fonction publique (embauche préférentielle des réservistes ayant été en activité de service)/The Civil Service Amendment Act (Employment Preference for Reservists with Active Service)* — soit réinscrit pendant la deuxième session de la 41^e législature à l'étape où il se trouvait au moment de la prorogation de la première session de cette même législature.

[M^{me} MARCELINO (Logan) — illimité]

MOTIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT

M. le *ministre* CULLEN

Que M^{me} GUILLEMARD, députée de la circonscription électorale de Fort Richmond, exerce les fonctions de vice-présidente des comités pléniers.

PROPOSITIONS ÉMANANT DU GOUVERNEMENT — DÉBAT

Motion de M. le *ministre* GOERTZEN — Financement souple, durable et à long terme en matière de soins de santé

Attendu :

que la santé est le poste budgétaire le plus important pour les provinces et les territoires, lesquels sont responsables de la prestation de services de santé de qualité pour les Canadiens;

que les provinces couvrent plus de 75 % des coûts liés aux soins de santé et que le gouvernement fédéral continue de réduire l'augmentation de son financement;

que l'approche unilatérale du gouvernement fédéral ainsi que son refus d'entreprendre une discussion sur l'importance d'un partenariat durable et à long terme visant le financement des soins de santé devraient préoccuper tous les Manitobains;

que le Manitoba fait face à une situation budgétaire difficile et que la décision prise par le gouvernement fédéral de réduire le financement des soins de santé de plus de un milliard de dollars au cours des dix prochaines années rendra encore plus difficile la fourniture des services aux Manitobains;

que le financement provenant du fédéral est essentiel pour que la province puisse faire face aux coûts grandissants associés aux besoins en matière de soins de santé de sa population croissante et vieillissante,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à réitérer la position exprimée par d'autres gouvernements représentant les intérêts de 90 % de la population du Canada, soit qu'avant de poursuivre les discussions sur le renouvellement de l'entente sur les transferts fédéraux en matière de santé, les premiers ministres provinciaux demandent à celui du gouvernement fédéral de les rencontrer au sujet de la nécessité de prévoir un financement du système des soins de santé qui soit souple, durable et à long terme et, si cette rencontre n'a pas lieu, que toute réduction proposée de ce financement soit reportée à l'exercice 2018-2019.

[M. MARCELINO (Tyndall Park) — 17 min]

FEUILLETON DES AVIS

AVIS DE MOTIONS POUR MARDI OÙ SERONT ABORDÉES LES AFFAIRES ÉMANANT DES DÉPUTÉS

PROPOSITIONS

M. GERRARD — Sensibilisation au nanisme

23. Attendu :

que dans de nombreux pays, le mois d'octobre est le Mois de sensibilisation au nanisme et qu'il a pour but de sensibiliser le public, d'encourager une attitude positive, de corriger les idées préconçues et d'accroître les possibilités offertes aux personnes ayant le nanisme;

qu'à l'heure actuelle, plusieurs organismes de personnes de petite taille existent partout dans le monde, notamment Little People of Manitoba (LPM), issu de la création en 1957 de l'organisme parent Little People of America (LPA) dont l'acteur Billy Barty, qui croyait résolument à l'intégration et s'est dévoué pour notre collectivité, était l'un des fondateurs;

que la première réunion de LPA a constitué un exploit remarquable de la part d'un groupe de personnes qui étaient désignées de façon péjorative et mal comprises par la société et que LPM est un organisme de bienfaisance enregistré, sans but lucratif, visant à sensibiliser le public au nanisme et à offrir du soutien social aux personnes concernées;

que LPM a pour mission de sensibiliser le public, de l'informer sur le nanisme, de promouvoir une image positive des personnes de petite taille, d'offrir du soutien social, affectif et pédagogique à ces personnes et aux membres de leur famille, d'encourager le réseautage à long terme et d'améliorer les perspectives d'épanouissement pour toutes les personnes de petite taille au Manitoba;

qu'en déclarant le 25 octobre « Journée de sensibilisation au nanisme », LPM espère faire comprendre au public qu'une personne ayant le nanisme est une personne comme une autre et qu'elle a parfois simplement besoin d'un tabouret bien placé;

que LPM, fondé à Winnipeg en 1981, fait partie du réseau mondial des organismes de personnes de petite taille et qu'il est composé de ces personnes ainsi que de leur famille et de leurs amis, quels que soient leur sexe, leur origine, leur statut socioéconomique et leur orientation sexuelle;

qu'environ une personne sur 40 000 a le nanisme à la naissance, que 80 % de ces personnes ont des parents et des frères et sœurs qui sont de taille moyenne et qui ont une chance sur deux d'être porteurs du nanisme;

que le nanisme n'a généralement aucune incidence sur les capacités cognitives et qu'il existe plus de 200 différents types de nanisme et de dysplasie squelettique qui retardent la croissance des os et qui font en sorte que la taille d'une personne ayant le nanisme se situe normalement entre 2 pi 8 po et 4 pi 5 po;

qu'en juillet 2009, le terme « midget » a été déclaré inopportun et insultant en anglais et que les personnes ayant le nanisme préfèrent être appelées par leur nom, les termes suivants étant acceptables : « ayant le nanisme », « personne de petite taille » et, dans un contexte médical, « nain »,

il est proposé que le gouvernement provincial soit exhorté à accroître les possibilités offertes aux personnes ayant le nanisme, à promouvoir la sensibilisation au nanisme et à déclarer le 25 octobre de chaque année « Journée de sensibilisation au nanisme ».

* * *

PROPOSITIONS

M. SARAN — Des droits égaux dont devraient disposer les députés à l'Assemblée

24. Attendu :

que les députés à l'Assemblée législative fournissent à la province et à leurs électeurs des services équivalents, quelle que soit leur allégeance politique;

que les députés indépendants disposent chacun du même mandat et des mêmes responsabilités face à leurs électeurs, de même qu'il en est au sein des députés de l'opposition à l'Assemblée;

que les fonctions parlementaires et les besoins administratifs de chacun des députés indépendants sont de nature et de valeur équivalentes, à l'instar des autres députés à l'Assemblée;

que le privilège parlementaire garantit aux députés indépendants des droits égaux, tant à l'Assemblée qu'à l'extérieur de celle-ci;

que les électeurs exigent que les députés indépendants les représentent en posant un nombre de questions qui soit proportionnel à leur part de l'ensemble des députés de l'opposition;

que les électeurs exigent que les députés indépendants soient traités de façon équitable et qu'ils aient le droit, au sein des comités, de poser un nombre identique de questions et que ce nombre soit proportionnel à leur part de l'ensemble des députés de l'opposition;

que les députés indépendants ont un droit égal de prendre la parole et de faire des déclarations à l'Assemblée et qu'ils ont le droit de faire un nombre d'interventions proportionnel à leur part de l'ensemble des députés de l'opposition;

que les députés indépendants ont tous droit à ce que l'Assemblée leur accorde automatiquement et sans qu'ils aient à en faire la demande les privilèges qui leur appartiennent;

que les députés indépendants devraient avoir le droit d'assister aux réunions où les leaders du gouvernement et de l'opposition officielle à l'Assemblée traitent de questions liées à l'Assemblée législative;

que les députés indépendants ont un droit égal de recevoir des services efficaces de gestion administrative fournis par du personnel de taille proportionnelle à celui dont dispose l'ensemble des députés de l'opposition,

il est proposé que l'Assemblée législative du Manitoba soit exhortée à prendre les mesures nécessaires pour que les députés indépendants aient droit à un nombre identique de questions — tant à l'Assemblée qu'en comités —, de déclarations, de discours, de réunions et d'employés et que ce nombre soit proportionnel à celui dont dispose l'ensemble des députés de l'opposition.
